[Text]

Mr. LeBlanc: Yes, in some cases. In one case it was the sort of wild accusation that would hurt the Corporation, and therefore hurt the revenue of the fishermen.

Mr. Epp: Mr. LeBlanc, you state in the document that you released to the Committee today the question of rabbinical seals, on page eight. I asked the question of you in the House previously. It is a very serious charge. It is again dismissed rather lightly. On whose authority were the rabbinical seals contravened?

The Chairman: Mr. LeBlanc.

Mr. LeBlanc: Mr. Chairman, I am not a lawyer and I have a difficulty here. This is only on the basis of the press report that we know. When Mr. Epp has had a chance to look at my opening statement he will see that the officials of the Department of Justice have advised that we be very cautious in reference to this matter. I may find it in a moment.

• 1635

Mr. Epp: Are you looking at the same thing? I am looking at this one on page 8 which came from the Freshwater Fish Marketing Corporation.

Mr. LeBlanc: Yes. In my statement today I said:

I subsequently learned through a newspaper article of an apparent investigation related to these allegations by the Attorney General of Manitoba. The Department of Justice advisers feel that it would be inappropirate to comment further on issues which apparently may be under investigation and which may come before the courts.

Mr. Epp: In other words, Mr. Minister, let us get one thing clear. The allegations that have been made and that are before the courts—and a number made here are before the courts, both from your statement and from statements in this Committee—we should, I guess, at this point agree are allegations but have not been proved either false or valid. Am I correct in that?

Mr. LeBlanc: Well, Mr. Chairman, the board met, heard the explanations given by the management and the chairman of the corporation, and put out the statement which I think has been distributed.

Mr. Epp: Yes, well I have . . .

Mr. LeBlanc: I would have to check the chronology, but if my memory is accurate—and on this I really would want to check the record—the report of investigation by the Attorney General came after the board meetings. Yes, I am told by my officials that this came after the board meetings; and of course this creates a new situation which as I said in my opening statement, I am discussing very guardedly.

Mr. Epp: Thank you, Mr. Minister. I would like to get further into this statement—and either one of you can answer—on the question of dating of product. You state in the document, "on odd occasions". Now, again, whose words are "odd occasions" and how often is an occasion odd and when is

[Translation]

M. LeBlanc: Oui, dans certains cas. Dans un cas, il s'agissait d'un genre d'accusation à la légère nuisible à l'Office de commercialisation, et conséquemment au revenu des pêcheurs.

M. Epp: Monsieur LeBlanc, à la page 8 du document que vous avez présenté au comité aujourd'hui, vous soulevez la question des sceaux rabbiniques; je vous avais précédemment posé la question à la Chambre. Il s'agit d'une accusation très grave. Une fois de plus, on ne s'en occupe pas très sérieusement. Qui a donné l'ordre de ne pas respecter les sceaux rabbiniques?

Le président: Monsieur LeBlanc.

M. LeBlanc: Monsieur le président, je ne suis pas avocat et j'ai des problèmes dans ce cas. Il ne s'agit là que d'allégations faites par la presse, comme nous le savons. Quand M. Epp aura eu le temps de lire ma déclaration préliminaire, il verra que les représentants du ministère de la Justice nous ont recommandé d'être très prudents relativement à cette affaire. Je trouverai peut-être cet extrait dans un instant.

M. Epp: Parlons-nous de la même chose? Je parle de la page 8 du document de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

M. LeBlanc: Oui. Dans ma déclaration d'aujourd'hui, j'affirme, et je cite:

Par la suite, j'ai appris, par l'entremise d'un article de journal, la tenue, semble-t-il, d'un examen de ces activités par le procureur général du Manitoba. Des conseillers du ministère de la Justice croient qu'il serait inapproprié de faire des commentaires à ce sujet qui semble à l'étude et qui pourrait même aller devant les tribunaux.

M. Epp: Autrement dit, monsieur le ministre, précisons bien une chose. Les allégations qui ont été faites et qui sont maintenant devant les tribunaux... selon votre déclaration et les affirmations faites dans ce comité, un certain nombre sont maintenant devant les tribunaux... nous devrions, je crois, convenir qu'il s'agit d'allégations dont on n'a pas vérifié l'exactitude. N'est-ce pas?

M. LeBlanc: Monsieur le président, le conseil s'est réuni pour entendre les explications des administrateurs et du président de l'Office, pour ensuite faire la déclaration qui a été distribuée, je crois.

M. Epp: Oui, eh bien, j'ai . . .

M. LeBlanc: Je devrais vérifier l'ordre chronologique, mais si ma mémoire est bonne... et dans ce cas je voudrais vraiment vérifier le compte rendu... le rapport d'enquête du procureur général est arrivé après la réunion du conseil. Oui, mes fonctionnaires me disent que ce rapport a été présenté après la réunion du conseil; évidemment, cela crée une nouvelle situation dont je discute avec beaucoup de prudence, comme je le disais dans ma déclaration préliminaire.

M. Epp: Merci, monsieur le ministre. J'aimerais aller plus loin dans cette déclaration . . . et l'un d'entre vous peut répondre . . . à propos de la question de la datation des produits. Dans le document, vous parlez de «rares occasions». Encore une fois, qui a parlé de «rares occasions» et dans quelle mesure